



SPÉCIAL TEMPÊTE : 27 DÉCEMBRE 1999

N° 4

## QUAND LE MAILLON FAIBLE BRISE LA CHAÎNE OU LE FEUILLETON NOIR DE LA SNCF

La situation actuelle peut se décrire en peu de mots :

- d'un côté, des centaines de milliers de mètres cube d'épicéa dans vos forêts, n'attendant que d'être exploités, des hommes et du matériel au travail et qui pourraient faire encore plus ;

- de l'autre côté, deux très grandes scieries industrielles belges, dans l'attente de ces mêmes bois, puisqu'elles ont abandonnés leurs fournisseurs habituels au profit d'un contrat avec votre coopérative.

Et entre les deux ?

Entre les deux, l'épineux problème du transport. Comment en effet faire voyager chaque semaine 8000 m<sup>3</sup> de bois du Limousin à la Belgique ? Deux solutions :

- **le transport routier** : à raison de 25 m<sup>3</sup> de bois par camion, d'une journée aller et autant pour le retour, ce sont **128 camions** qui devraient en permanence faire la navette entre les petites routes de nos montagnes et le plat pays. Ce seraient **320 chargements chaque jour** à effectuer avec nos porteurs ou avec des camions-grue, à aiguiller en permanence sur les dizaines de chantiers en cours,... bref une solution techniquement irréaliste, indépendamment des questions de coût.

- **le transport ferroviaire** : bien entendu c'est la solution technique qui a été d'emblée retenue... et c'est là que les problèmes ont commencé. Qu'on en juge :

1<sup>er</sup> février : un fax de la SNCF à CFL indique les tarifs pour transporter le bois en Belgique au départ d'Uzerche, Meymac et Felletin, offre valable du

1<sup>er</sup> février au 30 juin. Les prix sont variables selon les gares de départ et d'arrivée et selon les types de wagons, de 143 F/m<sup>3</sup> au départ d'Uzerche en wagon R, à 195 F/m<sup>3</sup> au départ de Meymac en wagon E.

3 février : le Premier Ministre annonce des aides au transport de 50 F/tonne ; on apprendra en réalité par la suite que ces montants sont TTC, ce qui ramène l'aide réelle à seulement 41 F/tonne...

7 février : CFL signe un contrat de 8 trains par semaine (soit 8000 m<sup>3</sup>) avec la plus grosse scierie industrielle de Belgique située à Marloie.

Le prix convenu, certes guère élevé, permettra cependant d'offrir au propriétaire, compte tenu de l'aide de l'État, une rémunération moyenne proche de 50 F/m<sup>3</sup>.

16 février : un train est commandé à la SNCF pour la semaine suivante en gare d'Uzerche.

21 février : la SNCF nous adresse un tarif annulant le précédent, intégrant une soi-disant baisse de prix de 35%. En réalité, c'est une augmentation puisque les nouveaux prix vont de 178 F/m<sup>3</sup> (Départ Uzerche en wagon R) à 249 F/m<sup>3</sup> (départ Meymac en wagon E) ! De plus, prétextant un manque de wagons R, la SNCF ajoute qu'elle ne nous mettra à disposition que des wagons E, plus chers en moyenne de 35 F/m<sup>3</sup> ! Dès lors dans les cas les plus défavorables, le bilan tant frais déduits serait plus proche de MOINS 50 F/m<sup>3</sup> que de 50 F/m<sup>3</sup>... ce qui est bien sûr Inacceptable.

24 février : un premier train est chargé à Uzerche

3 mars : après un intense et épuisant travail de négociation (notamment en préfecture) la SNCF accepte de mauvais gré de maintenir son offre du 1<sup>er</sup> février, mais uniquement pour les 3 gares citées. Pour le reste elle campe sur ses positions. Ainsi si l'on veut charger du bois à Bugeat ou Eymoutiers cela coûtera plus cher qu'à Meymac ; Uzerche ou Felletin deviennent moins chers que Saint-Sulpice-Laurière !...

6 mars : un deuxième train est chargé à Felletin.

15 mars : la rame prévue pour le jour même à Meymac est annulée et fait demi-tour sur ordre de la SNCF, qui déclare qu'elle n'assurera pas cette liaison à un prix aussi « bas ». De difficiles discussions reprennent les jours suivants, un train est promis la semaine suivante à Felletin.

23 mars : le train de Felletin est annulé à la dernière minute sans explication.

30 mars : un train est chargé à Uzerche, la moitié d'un Felletin.

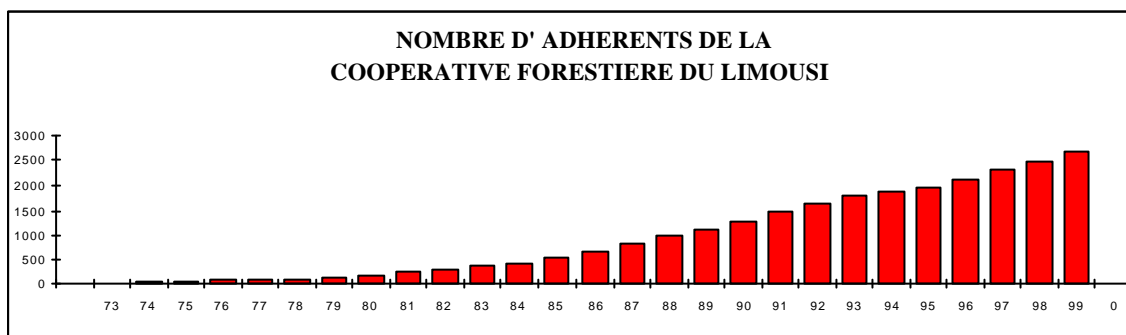
A ce jour, seuls 3,5 trains ont donc été expédiés en Belgique. Nous laissons au lecteur le soin de conclure. Au delà de la désorganisation du travail des techniciens (donner des ordres de chargements est compliqué, donner des contre-ordres presque autant) chacun pourra calculer combien de bois aura ainsi été perdu... peut-être le vôtre ? SNCF, à nous de vous faire préférer le train !

Etienne ROGER

## LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU LIMOUSIN DE 1996 À 1999 EN CHIFFRES

	1996	1997	1998	1999
Chiffre d'affaires en milliers de francs	25 926	29 686	32 962	38 510
Résultat d'exploitation en %	1,4 %	2,1 %	1,9 %	2,8 %
Nombre d'adhérents	2 117	2 287	2 478	2 664
Services en ha	1 786	1 890	1 283	2 880
Eclaircies en ha	413	780	937	905
Ventes de bois en m <sup>3</sup>	101 919	127 241	133 940	148 984

Avec 8,3 millions de francs de capitaux propres, la Coopérative Forestière du Limousin est une structure solide parfaitement dimensionnée pour vendre 150.000 m<sup>3</sup>. La tempête du 27 décembre 1999 est venue perturber ce ratio.. Vous êtes d'ailleurs de plus en plus nombreux à faire appel à elle (186 adhérents nouveaux en 1999).



### Activi-

#### mercialisation des bois :

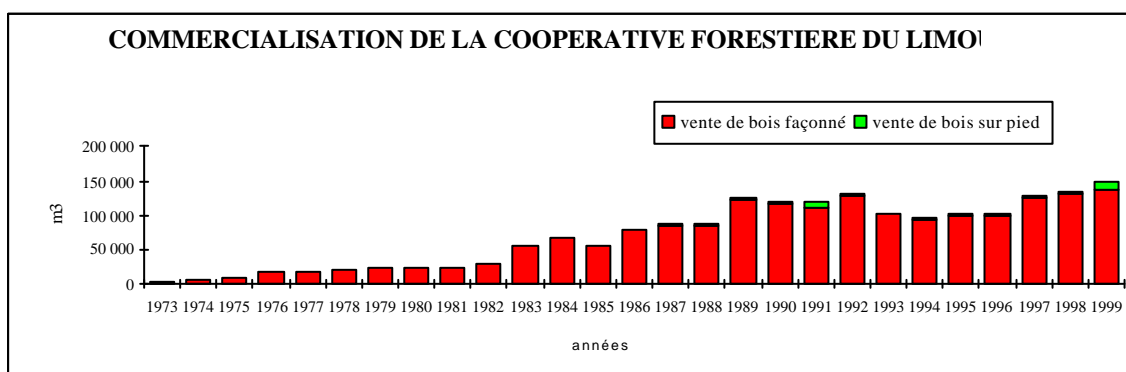
##### ➤ *Origine des bois vendus en 1999 :*

- . Corrèze : 107 509 m<sup>3</sup>
- . Creuse : 26 166 m<sup>3</sup>
- . Puy-de-Dôme : 15 309 m<sup>3</sup>

##### ➤ *Destination des bois vendus en 1999 :*

Plus de 120 clients scieurs, papetiers et du panneau principalement Limousin-Auvergne, régions limitrophes et Normandie, mais aussi en Espagne et au Portugal.

té com-



### Activité service :

En plus des deux plans simples de gestion (97 ha) et des 10 dossiers d'expertise-gestion (1 112 ha), les techniciens et ingénieurs ont réalisés 30 diagnostics de propriété pour 531 ha. Dans ce dernier domaine, l'aide du Conseil Régional du Limousin est déterminante car elle permet de faire bénéficier aux adhérents de diagnostics gratuits.

L'objectif de la Coopérative Forestière du Limousin pour 2000 est tout entier centré sur le sauvetage du maximum de bois charbonnés lors de la tempête du 27 décembre 1999 tant sur le Limousin que sur l'Ouest du Puy-de-Dôme.

Suite à la tempête du 27 décembre 1999, il a été comptabilisé une provision pour risques exceptionnels d'un montant de 769.400 F pour tenir compte de la dépréciation et du surcoût d'exploitation sur les stocks et en cours au 30 septembre 1999. De

## LA CUMA FORESTIÈRE DU LIMOUSIN DE 1996 A 1999

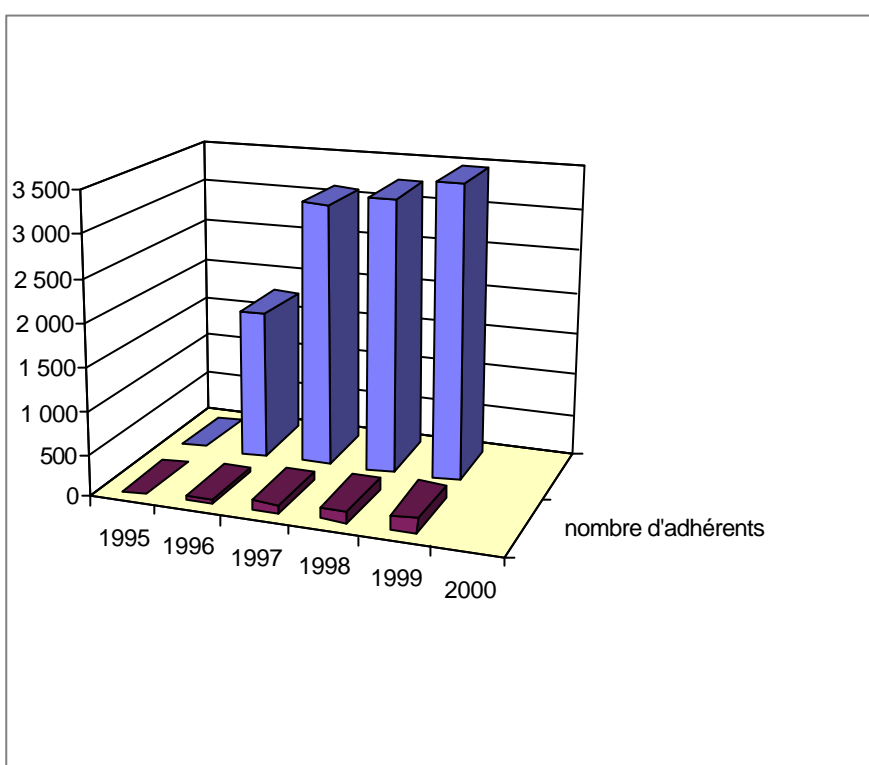
	1996	1997	1998	1999
Chiffre d'affaires en milliers de francs	853	2005	2643	3793
Résultat d'exploitation en %	12,5 %	6,7 %	-0,4 %	5,9 %
Nombre d'adhérents	47	103	131	161
Reboisement en ha	39	33	145	111
Sylviculture	214	354	456	578

La Cuma Forestière du Limousin a réalisé en 1999 son quatrième exercice depuis sa création. Son activité a connu un fort développement tant dans les activités de sylviculture que de débardage.

Les indicateurs d'activité sont tous très positifs avec un développement du nombre d'adhérent, des activités de sylviculture en forte hausse. Signe de la volonté des propriétaires forestiers de diversifier les reboisements, seize essences ont été plantées cette année : Douglas, Mélèze du Japon, Pin laricio, Chêne sessile, Hêtre, Chêne rouge, Erable sycomore, Sapin de Vancouver (Grandis), Châtaignier, Peuplier, Aulne, Merisier, et Frêne.

En sylviculture, la Cuma a réalisé des travaux de bull (58 ha), travail du sol (68 ha), gyro (63 ha), fossé (438 ml), piste (2.455 ml), dégagement manuel (227 ha), dépressage élagage à 2 m (44 ha), taille de formation feuillue (2 ha), élagage à 6 m (29 ha), mise en place de protection contre le gibier sur des feuillus (8 ha) et traitement phytosanitaire (79 ha).

Les objectifs de la Cuma Forestière du Limousin pour 2000 sont un développement l'activité débardage afin de soutenir l'effort de sortie des bois chablis et la recherche des moyens adéquats pour reboiser les parcelles de bois cassés.



### TROIS ACHETEURS CHINOIS VISITENT LE LIMOUSIN

Afin d'apporter les éléments de réponse à la nécessité de rechercher des débouchés pour les chablis, la Direction Régionale du Commerce Extérieur Limousin a pris l'initiative d'organiser avec la Coopérative Forestière du Limousin et avec l'aide du CFME-ACTIM, l'invitation de trois importateurs chinois de bois intéressés par l'achat de Hêtre, de Chêne, de Pin et d'Epicéa.

Ces acheteurs, pilotés le 14 et le 15 par CFL ont rencontré au cours de leur séjour en LIMOUSIN, du 13 au 17 mars, de nombreux opérateurs de la filière bois.

La Coopérative Forestière du Limousin a notamment organisé, pendant les journées du 14 et 15 mars, la visite de différents peuplements réunissant les espèces citées.

D'intéressants contacts ont ainsi pu être établis constituant à moyen terme pour la forêt limousine une importante ouverture vers un marché qui n'a pas été suffisamment prospecté à ce jour. Le problème le plus important à résoudre est celui du coût de transport : avec les tarifs actuels, le transport ferroviaire du Limousin au port de la Rochelle est aussi cher que le transport par bateau de la Rochelle en Chine !

## LES RISQUES PHYTOSANITAIRES APRÈS LA TEMPÊTE DE DÉCEMBRE 1999

La tempête des 26-28 décembre 1999 a provoqué 138 millions de m<sup>3</sup> de chablis en France : 16 millions en Limousin, 6 millions en Auvergne et 4,5 millions en Bourgogne. On estime qu'environ 60 % des de ces chablis sont des résineux. Comme après chaque grande tempête, les risques phytosanitaires sont essentiellement de deux types : une dépréciation des bois abattus à court terme, et une pro-

lifération des insectes sous-corticales des résineux mettant en péril les peuplements sur pied à moyen terme. L'agressivité des scolytes des résineux dépendra non seulement des niveaux de population (qui étaient généralement bas avant la tempête de décembre 1999), mais aussi des conditions climatiques à venir et de l'état de vigueur des arbres.

### Un suivi renforcé par les correspondants observateurs

Dès le deuxième quinzaine de mars 2000, les correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts mettent en œuvre des protocoles de suivi et d'alerte concernant les insectes sous-corticales des résineux d'une part, et les insectes xylophages d'autre part. Les protocoles de suivi sont destinés à apprécier les processus et la dynamique de colonisation des chablis par les insectes ; ils ont avant tout un objectif descriptif qui contribuera à la connaissance et à la mémoire. Les protocoles d'alerte sont conçus comme des outils opérationnels au service des gestionnaires des et propriétaires, afin de les aider à intervenir

à bon escient ; ils sont donc destinés à répondre aux questions en matière d'opportunité d'intervention sur les bois stockés et de déclenchement des interventions ; ils permettent d'effectuer le suivi des interventions menées.

Source : DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ DES FORETS  
ÉCHELON TECHNIQUE INTERNATIONAL  
DU MASSIF CENTRAL  
BP 45 - MARMILHAT - 63370 LEMPDES.

## LES MOYENS D'EXPLOITATION

Avant la tempête, 4,5 abatteuses de MECAFOR et une abatteuse de l'entreprise PARLANT travaillaient pour la Coopérative Forestière du Limousin. En tout, 5,5 abatteuses étaient réparties sur la Corrèze, la Creuse et le Puy de Dôme.

Aujourd'hui, MECAFOR met à notre disposition 6 abatteuses. Celles-ci grâce à l'intervention de Suédois et de Canadiens travaillant certaines semaines en deux huit (2 hommes se relayant sur la machine). L'entreprise PARLANT travaille plus que jamais pour nous. Depuis le 3 avril, trois entreprises Finlandaises travaillent

en deux huit sont répartis sur la Creuse et le Puy de Dôme. Une entreprise anglaise travaille sur le Puy de Dôme depuis la fin mars. Enfin, une entreprise française va renforcer notre dispositif à compter du 17 avril.

Notre capacité de coupe mécanisée est passée de 10.000 m<sup>3</sup> par mois avant la tempête à 40.000 m<sup>3</sup> aujourd'hui. En revanche, nous butons toujours sur l'insuffisante capacité du transport par route et par fer.

### CHABLIS : LES FEUILLUS AUSSI

Contrairement à une idée reçue, les feuillus ont également fortement souffert de la tempête du 27 décembre 1999.

De nombreuses réserves de Chêne et de Hêtre sont tombées. Encore plus incroyable, parfois du taillis a été renversé.

Compte tenu du danger et du prix de vente des produits, il est difficile de maintenir les équipes traditionnelles. La Coopérative va essayer de mécaniser la récolte des taillis chablis. Le premier essai est prévu en Corrèze dans la région d'Uzerche.

### FLASH DE DERNIÈRE MINUTE

La Fédération des Syndicats des Propriétaires Forestiers, nous a communiqué que les changements de nature de culture devait se faire sur le document n° 4195 N « Déclaration de pertes de récolte » (document à votre disposition dans les mairies).

Vous devez le renvoyer avant le 30 avril à la mairie avec copie au service des impôts fonciers dont dépend votre propriété. Cela vous permettra de bénéficier d'un dégrèvement de l'impôt foncier pour 1999/2000.

Cette déclaration n'est pas qu'une estimation qui pourra être réajustée par la suite.